

Conseil communal



Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 24 février 2014 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée en vue de la fourniture et de l'installation d'une passerelle de radiocommunication qui partira des Cours et Tribunaux (nouvelle aile du Palais de Justice) vers le réseau ASTRID.

3.

Acquisition, par le biais du marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale, ayant pour objet l'acquisition de véhicules de police et anonymes, d'une moto et d'un véhicule combi type police pour la Zone de police.

4.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité en vue de procéder au remplacement du moteur et de l'embrayage défectueux d'un véhicule de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché

5.

Approbation du texte de la convention relative à l'acquisition de Pass destinés aux déplacements en service des membres du personnel des services de police, à conclure avec la S.A. de droit public « SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES »

6.

Adoption du règlement de police relatif au lieu-dit « LE CARRE ».

7.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue Célestin Demblon:
 - interdiction du sens de circulation, en direction de la rue Fraischamps, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes
 - obligation pour les conducteurs débouchant de l'artère, de céder le passage à ceux circulant rue de Herve
 - création d'un stationnement des deux côtés de la chaussée, parallèlement à l'axe de la chaussée, au-delà du filet d'eau
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°2 et 5, sur une distance de 6 mètres.
2. boulevard de la Constitution:
 - suppression de l'interdiction de stationnement existante à hauteur des immeubles n°53 à 59 inclus
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n° 53 à 57 inclus
 - interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n° 59, sur une distance de 12 mètres
3. rue Agimont:
 - suppression du stationnement alternatif par quinzaine existant dans le tronçon compris entre les rues des Bons-Enfants et Hocheporte
 - interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation paire, dans le tronçon compris entre les rues des Bons-Enfants et Hocheporte
4. rue des Poiriers:

interdiction du sens de circulation en direction de la rue des Charmilles, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes.
5. rue Saint-Eloi:

interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n° 22, sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi, de 09h à 11h.

- 6 place du Parc:
création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°85, sur le terre-plein central en saillie et au centre de celui-ci, perpendiculairement à l'axe de la chaussée.
- 7 rue de Fléron:
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°108, sur une distance de 6 mètres.
- 8 rue Ernest Solvay:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°112, sur une distance de 6 mètres.
- 9 avenue Reine Elisabeth:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°21, sur l'accotement en épi par rapport à la voirie.
- 10 chaussée de Tongres:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°18, sur une distance de 5 mètres.
- 11 rue de Bruxelles:
réservation aux taxis, à hauteur de l'immeuble n° 2 (annexe sud du Palais de Justice entre le pm 0,125 et le pm 0,131, à partir de la BK95 en direction de la BK96, côté droit sur la N3, du dernier emplacement de la zone de stationnement, sur une distance de 6 mètres , par signal routier E9a et panneau additionnel portant la mention « TAXI ».
- 12 rue de Campine:
 - suppression des arrêts de bus existants à hauteur ou à l'intersection des immeubles n°s 229/231 et 232/230
 - création d'arrêts de bus, à hauteur ou à l'intersection des immeubles n°s227/229 et n°s 230/228.
- 13 rue Eugène Houdret:
création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n°33.

8.

Décision d'approuver le texte de la convention pour 2013, à conclure avec l'Etat fédéral (Service Public Fédéral Justice) relative à la subvention du personnel civil d'encadrement du Service d'Accompagnement des Mesures Judiciaires Alternatives (SAMJA).

9.

Acquisition, au cours de l'année 2014, de l'équipement et des services informatiques tels que WIFI, PC, portables, scanners, virtualisation de postes clients, extension de virtualisation de serveurs, augmentation de capacité de stockage, mise à niveau des systèmes d'exploitation liés à la virtualisation des postes clients, déploiement et rationalisation des outils de productivité bureautique, licences Microsoft, dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

10.

Acquisition, au cours de l'année 2014, des services informatiques relatifs à la gestion des projets de développement informatique, dans le cadre de la convention d'adhésion au marché public relatif à l'hébergement externalisé de la Région wallonne.

M. l'Echevin FIRKET

11.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010 de la Fabrique d'église Sainte-Famille
2. Le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite (Liège)
 2. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel
 3. de la Fabrique d'église Vierge des Pauvres (Moulins-sous-Fléron)
 4. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Marcellis
 5. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
 6. du Conseil d'administration de l'église protestante Liège-Académie

12.

Accord pour la reprise dans le domaine public communal des voiries du Parc du Petit Bourgogne et des équipements.

13.

Accord pour la prolongation du bail emphytéotique passé entre la Régie foncière et l'ASBL «REVERS» pour la rue Vivegnis 293/295.

14.

Accord sur bail emphytéotique au Fond du Logement des Familles pour les immeubles sis rue Dony, 24, 26 et 28 - fixation de la durée du bail et du canon annuel.

15.

Cession d'une partie de parcelle, rue Grande Bêche - fixation du montant de la transaction.

Mme l'Echevin YERNA

16.

Confirmation de sa décision désignant la Ville de Liège comme auteur de projet pour l'élaboration du PCA n°151 dit du « Canal de l'Ourthe » révisionnel au plan de secteur – sollicitation auprès du Gouvernement wallon de l'adaptation de son arrêté relatif à l'élaboration de ce plan communal.

17.

Adoption de l'avant-projet de plan communal n°151 – fixation de l'ampleur et du degré de précision des informations du rapport sur les incidences environnementales (RIE) - soumission dudit rapport et de l'avant-projet de plan à la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), au Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD) et à la Division générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE).

18.

Adoption de l'avenant à la convention relative à l'élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales pour le PCA n°151 dit « Canal de l'Ourthe ».

19.

Décision de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique organisée pour la demande de modification d'une voirie communale dans le cadre d'un projet de valorisation du site « Saint-Pierre » - accord sur la modification de cette voirie

20.

Décision de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et de l'absence d'avis du Collège provincial - arrêt définitif du plan d'alignement de la rue Saint-Pierre dressé par le Département de l'Urbanisme.

21.

Avis relatif au projet de «Schéma de Développement de l'Espace régional» (SDER)

22.

Approbation des statuts de l'A.S.B.L. "LIEGE-ENERGIE".

23.

Transfert d'un subside en investissements au profit de la Régie foncière de stationnement et de services, à charge des transferts du budget extraordinaire de l'exercice 2014.

24.

Modification des articles 1, 3 et 5 du règlement du 24 juin 2013 concernant l'octroi d'une prime communale en cas de rénovation d'un logement pour le remplacement de vitrage peu performant par du vitrage à haut rendement et/ou l'isolation thermique du toit et des combles.

M. l'Echevin HUPKENS

25.

Décision :

- d'accepter la donation de M. et Mme Paul DERNIES à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité des donateurs.

26.

Passation d'un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une photographie de Jean-Luc RENIER intitulée «Ougrée - Seraing : extinction des feux» destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège - adoption du texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE» relative à la mise à disposition de l'oeuvre.

27.

Décision :

- d'adopter le texte de la convention entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «MAISON DU JAZZ», destinée à arrêter les missions confiées à l'A.S.B.L. «MAISON DU JAZZ», ainsi que les modalités et les conditions d'octroi de subventions par la Communauté Française
- d'octroyer un subside indirect à ladite A.S.B.L. pour l'occupation des locaux du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé rue Sur-les-Foulons 11 à 4000 Liège.

28.

Décision :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. «LES CHIROUX / CENTRE CULTUREL DE LIÈGE», pour la co-organisation de la 9^{ème} Biennale Internationale de la Photographie et des Arts Visuels de Liège (BIP 2014), sur le thème «PIXELS OF PARADISE : IMAGE ET CROYANCE», qui se déroulera du 15/03/14 au 25/05/14 au Musée des Beaux-Arts de Liège et au Musée d'Ansembourg
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L. pour cette organisation.

29.

Décision :

- d'adopter le texte de l'avenant numéro 5 au contrat - programme entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège, la Région Wallonne et l'A.S.B.L. «THEATRE DE LIEGE / CENTRE DRAMATIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES / CENTRE EUROPEEN DE CREATION THEATRALE ET CHOREGRAPHIQUE»
- d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «THEATRE DE LIEGE / CENTRE DRAMATIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES / CENTRE EUROPEEN DE CREATION THEATRALE ET CHOREGRAPHIQUE», pour l'année 2014.

M. l'Echevin SCHROYEN

30.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, en vue de la réalisation d'un projet artistique d'écriture avec participation des acteurs locaux en vue de la valorisation culturelle du site de la Chartreuse dans le cadre du projet européen Interreg IVB « Value Added » - approbation du projet définitif (comprenant le cahier spécial des charges) dressé en vue de l'exécution du marché.

31.

Passation d'un marché public de services par procédure négociée sans publicité pour la mission d'études relative à l'actualisation de l'étude et de la cartographie du réseau écologique du territoire de l'entité du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) adopté par le Conseil communal du 26 janvier 1998 [n°31], et aux spécificités urbaines du maillage écologique - fixation de la liste des renseignements et des documents nécessaires à l'évaluation des conditions minimales de caractère financier, économique et technique afin d'opérer la sélection qualitative des candidats – approbation du projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, établi en vue de l'exécution du marché.

32.

Décision d'acquérir des végétaux horticoles divers, dans le cadre des deux lots du marché «stock» sur catalogue.

33.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de bacs intérieurs pour les corbeilles publiques destinés au service de la Propreté publique – adoption du cahier spécial des charges.

34.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de chariots de propreté nécessaires au service de la Propreté publique – adoption du cahier spécial des charges.

35.

Adoption de la convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. « ENJEU », dont le siège social est sis 41 avenue Constantin de Gerlache à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'organisation du Salon « Papillon » aux Halles des Foires de Liège du 28 au 30 mars 2014.

M. l'Echevin STASSART

36.

Communication de M. l'Echevin de l'Instruction publique relative à la population scolaire.

37.

Décision de passer un marché de prestations de services, réparti en 3 lots, par adjudication ouverte avec publicité européenne pour les transports scolaires (venant à échéance le 30.06.2017) – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative.

38.

Décision de passer un marché de fournitures, réparti en 3 lots, par adjudication ouverte avec publicité européenne ayant pour objet l'acquisition de manuels scolaires et d'ouvrages de lecture de référence, de bibliothèques scolaires et de centres de documentation, (d'une durée de 36 mois) – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative.

39.

Décision de passer un marché de prestations de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des activités sportives d'escalade destinées à l'enseignement communal (d'une durée de 36 mois) – adoption du cahier spécial des charges.

40.

Décision de passer un marché de prestations de services par procédure négociée sur facture acceptée, ayant pour objet une initiation au ski, pour l'enseignement communal (échéance au 28.02.2015).

41.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la souscription d'abonnements à un journal d'actualités qui s'adresse aux enfants de neuf à treize ans, destiné au Département de l'Instruction publique et de la Lecture publique – adoption du cahier spécial des charges.

42.

Décision de passer un marché de prestations de services par adjudication ouverte avec publicité européenne ayant pour objet les transports scolaires nationaux, destiné aux Départements de l'Instruction publique et de la Vie sociale, de la Proximité et de la Petite Enfance (échéance au 30.06.2017) - adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative.

M. l'Echevin LEONARD

43.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement d'un local cuisine à la mini-crèche du complexe « Hector Denis », rue Hector Denis 340 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

44.

Décision d'approuver les travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux de réfection des bétons de la piscine au groupe scolaire, rue Xhovémont 195, 4000 LIEGE.

45.

Décision d'exécuter des travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de traitement de l'amiante.

46.

Décision d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux d'aménagement d'une sortie de secours au théâtre « Le Moderne », rue Sainte-Walburge 1-9 à 4000 LIEGE.

47.

Décision de procéder à l'acquisition de filtres pour groupe de ventilation dans le cadre du marché « stock ».

48.

Décision de procéder à l'acquisition de pompes et circulateurs dans le cadre du marché « stock ».

49.

Décision de procéder à l'acquisition de centraux d'alarme d'évacuation pour l'année 2014 dans le cadre du marché « stock ».

50.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de matériels électriques pour groupe de ventilation nécessaires aux besoins des bâtiments communaux en ce qui compris scolaires - adoption du cahier spécial des charges.

51.

Décision d'acquérir du matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux en ce compris scolaires, pour l'année 2014, dans le cadre du marché « stock ».

52.

Prise d'acte de la décision prise en urgence par le Collège communal passant un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de remplacement de la chaudière murale, de modification des tuyauteries et de tubage de la cheminée à la conciergerie Hazinelle, rue Hazinelle 2 à 4000 LIEGE, adoptant le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – admission de la décision de pourvoir à la dépense nécessaire.

53.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de modernisation et de mise en conformité ainsi que de remise en batterie duplex des deux ascenseurs, au Complexe « Chiroux », place des Carmes, 8 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

54.

Décision d'acquérir une auto-laveuse, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par le dit Service Public de Wallonie.

55.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux de remplacement des châssis existants par des châssis en aluminium (en 2 tranches) à l'Ecole secondaire du Condroz (I.C.T.I.A.), quai du Condroz, 15 à 4020 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

56.

Décision d'exécuter les travaux de réfection de la cour de récréation de l'école maternelle du complexe Péville, avenue de Péville 232 à 4030 GRIVEGNEE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières).

57.

Décision d'acquérir des fournitures de mobilier de bureau à destination de différents bâtiments communaux pour l'exercice 2014, dans le cadre du marché « stock ».

58.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis vétustes par des châssis en aluminium (façade gymnase filles, garçons et local rangement) au Complexe Fraîche rue Fraîche, 14, à 4032 CHENEE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

59.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour les travaux de remplacement des châssis vétustes par des châssis en aluminium, à l'Ecole fondamentale du Complexe « Haminde », rue de la Haminde, 33 à 4030 LIEGE (Grivegnée) - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

60.

Décision de passer un accord-cadre conjoint de fourniture à conclure avec un seul adjudicataire pour la fourniture d'échelles, d'escabeaux et d'échafaudages nécessaires aux besoins de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale de Liège - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre - adoption du texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et le Centre Public d'Action Sociale de Liège fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit accord-cadre.

61.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour le remplacement des châssis en bois des façades arrières par des châssis en aluminium (en deux tranches) à l'Ecole du complexe Péville, avenue de Péville, 232 à 4030 GRIVEGNEE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

62.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis en Alu/bois pour le Complexe Rivageois, Ecole, rue des Rivageois, 17 à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

63.

Décision de rectifier une erreur matérielle dans sa délibération du 30 septembre 2013 approuvant le Plan d'investissement communal - ajout en 37ème position de l'année 2016 du Plan d'investissement communal 2013-2016, du projet d'aménagement de la Route du Pays de Liège - sollicitation auprès du Service Public de Wallonie (DGO1) d'une dérogation quant au dépassement du subside accordé.

64.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés dans le cadre de la substitution de pavage rue Hors-Château (4000 LIEGE).

65.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux de substitution de pavage rue Bois-de-Breux (4030 GRIVEGNEE).

66.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux de curage et de rétablissement de la structure par chemisage de la canalisation d'égouttage, ainsi que la remise en état d'une chambre de visite rue Villette à 4020 LIEGE

67.

Décision de confier au gestionnaire de réseau de distribution d'énergie, les travaux de remplacements de luminaires de fortes puissances dans le cadre du plan OSP (Obligation Service public) dans les rues Winston Churchill à 4020 DROIXHE, de Tilff à 4031 ANGLEUR ainsi que Chaussée de Tongres à 4000 ROCOURT.

68.

Décision d'adhérer au marché de services 2013-2014 relatif aux prélèvements et essais en laboratoire dans le cadre de travaux subsidiés réalisés sur le territoire communal.

69.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection du Degré des Artisans (4030 GRIVEGNEE).

70.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection de la rue Jean Somers (4000 LIEGE) à et pose d'un égout.

71.

Décision d'acquérir et de poser différents types de clôtures destinées aux différents bassins d'orage sur le territoire de la Ville de Liège, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

72.

Décision d'acquérir des éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques de maintenance, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

73.

Décision d'acquérir des plaques de rues émaillées, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

74.

Décision d'acquérir des barrières Nadar dans le cadre du marché stock de matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie, au cours de l'année 2014.

75.

Décision d'acquérir du matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

76.

Décision d'acquérir des produits de marquage routier, au cours de l'année 2014, dans le cadre des deux lots du marché «stock».

77.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'un compresseur de chantier destiné au service de la Voirie – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

78.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'appareils de voirie en fonte – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

79.

Décision de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation de travaux de marquage routier sur le territoire de la Ville de Liège – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché (échéance au 31 décembre 2016) – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

80.

Décision d'adopter le nouveau règlement de police et d'administration relatif aux funérailles et sépultures.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

81.

Nomination de 6 membres du Cadre administratif et logistique de niveau C au grade commun d'« Assistant ».

82.

Nomination d'un membre du Cadre administratif et logistique de niveau C au grade spécifique d' « Ouvrier spécialisé ».

83.

Nomination d'un membre du Cadre administratif et logistique de niveau B au grade spécifique de « Secrétaire de Direction ».

84.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail du 16 juillet 2011.

85.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Agent de police est atteint, suite à son accident de travail du 23 mars 2011.

86.

Transmission à sa Majesté le Roi, de la lettre datée du 7 janvier 2014 par laquelle un Commissaire Divisionnaire de la Police locale de Liège lui présente la démission honorable de ses fonctions, à la date du 31 décembre 2014.

87.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

88.

Acceptation à la date du 30 juin 2016, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2016, de la démission d'un Commissaire de police.

89.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

90.

Acceptation à la date du 30 avril 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er mai 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

91.

Acceptation à la date du 28 février 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er mars 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

92.

Acceptation à la date du 31 janvier 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er février 2015, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

93.

Acceptation à la date du 31 mars 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

94.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Commissaire de police.

95.

Autorisation d'ester en justice 1 dossier (7969)

Mme l'Echevin YERNA

96.

Conclusion d'une convention avec l'A.S.B.L. « LA MAISON DE VALENSART », avec mise à disposition d'une auxiliaire professionnelle A.P.E. en remplacement d'une agente en maladie depuis le 03/01/14.

97.

Mise en disponibilité pour cause de maladie, d'une attachée spécifique nommée à dater du 30/12/13.

98.

Mise en disponibilité pour cause de maladie, d'une attachée spécifique nommée à dater du 09/01/14.

99.

Désignation d'un Premier directeur administratif pour exercer les fonctions supérieures de Directeur en chef.

100.

Désignation de conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme.

101.

Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale et des candidats de l'ASBL " LIEGE-ENERGIE " (au Conseil d'administration).

M. l'Echevin STASSART

102.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites :

- 1 - pour cause d'accident du travail, du 06.01.2014 au 04.02.2014, à une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - pour cause de maladie ou d'infirmité, du 01.10.2013 au 30.10.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Laveu, 56.

103.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 06.01.2014 au 05.05.2014, d'une maîtresse de psychomotricité en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

104.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, du 05.11.2013 au 14.11.2013, du 19.11.2013 au 26.11.2013 et à partir du 29.11.2013, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.

105.

Adoption du rapport d'évaluation comportant la mention « favorable » concernant une directrice stagiaire.

106.

Décision de nommer définitivement une Directrice d'école fondamentale ordinaire, avec effet au 01.02.2014.

107.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites :

- 1 - pour cause d'accident du travail, à une kinésithérapeute en fonction à l'école du quai de Wallonie, 3 :
 - 1 - du 03.09.2012 au 01.07.2013. Régularisation.
 - 2 - du 01.09.2013 au 30.11.2013.
- 2 - pour cause de maladie ou d'infirmité, à une kinésithérapeute en fonction dans l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé, du 06.12.2013 au 04.01.2014.

108.

Décision d'émettre un avis favorable :

- 1 - sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 14.01.2014 au 13.03.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Vaussale, 10-14.
- 2 - sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 13.01.2014 au 12.04.2015, d'une logopède en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.

109.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du 01.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) et de cours artistiques (art de la couleur) en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue, à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, à l'Ecole Léopold Mottet et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

110.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites :
 - 1 - pour motif impérieux d'ordre familial, du 11 au 20.12.2013, à un professeur de religion catholique en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 2 - en cas de maladie et d'infirmité, du 06.01 au 04.02.2014, à un sous-directrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du :
 - 1 - 22.05 au 12.07.2013, à un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

- 2 - 01.09.2013 au 30.09.2013 à un professeur de cours pratiques (mécanique-machines-outils) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 3 - 01.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours généraux (langues germaniques) et de cours spéciaux (dactylographie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 4 - 01.09.2013 au 30.06.2014 :
- 1 - à un professeur de cours généraux (sciences sociales-géographie) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 2 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, à l'Institut des Langues modernes et à l'Institut de Formation continuée.
 - 3 - à un professeur de cours pratiques (palefrenier) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
 - 4 - à un professeur de cours pratiques (mécanique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 5 - à un professeur de cours artistiques (volume) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 6 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 7 - à un professeur de cours techniques/techniques et de pratique professionnelle (économie ménagère) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 8 - à un professeur de cours généraux et/ou techniques (langue maternelle-histoire) en fonction à l'Institut de Formation continuée, à l'Institut de Technologie et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
 - 9 - à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 10 - à un professeur de cours artistiques (art plastique et pictural-art de la couleur) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 11 - à un professeur de cours techniques (techniques éducatives) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 12 - à un professeur de cours spéciaux (dactylographie) et de cours techniques (secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

- 13 - à un professeur de cours généraux/techniques (français-italien) et de cours techniques (français appliqué) en fonction à l'Institut de Formation continuée, à l'Institut des Langues modernes et à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 14 - à un professeur de cours généraux (histoire-géographie) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 15 - à un professeur de cours artistiques (art de la couleur) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 16 - à un professeur de cours généraux (sciences commerciales) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 17 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 18 - à une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 19 - à un professeur de cours artistiques (art plastique et pictural) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 20 - à un professeur de cours généraux (langues modernes et/ou italien) en fonction à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur, à l'Institut des Langues modernes et à l'Institut de Travaux publics.
- 5 - 01.09.2013 au 31.08.2014 :
- 1 - à un professeur de cours techniques et de cours PPM (psychopédagogie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 2 - à un chef d'atelier et professeur de cours techniques/pratiques (soudage) en fonction à l'Institut de Technologie.
- 3 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences économiques-sciences sociales) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 6 - 01.09.2013 au 14.09.2014 :
- 1 - à un professeur de cours généraux (géographie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 2 - à un professeur de cours spéciaux/techniques (éducation plastique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.
- 3 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 7 - 02.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-physique-science économique) et de cours généraux/techniques/ER (informatique) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

8 - 15.09.2013 au 14.09.2014 :

1 - à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.

2 - à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) et de cours techniques (techniques d'animation) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'Education et de Formation en alternance, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

3 - à un professeur de cours techniques (informatique) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance, à l'Athénée communal Léonie de Waha et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

9 - 01.10.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

10 - 11 au 25.10.2013, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

11 - 22.11 au 03.12.2013, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.

111.

Décision de modifier sa délibération du 16.12.2013 (réf. 85.1.4.11) en faisant porter le congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire accordé à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Technologie, sur la totalité de son horaire, du 01.09.2013 au 30.06.2014.

112.

Décision de prendre acte du congé pour mission accordé, du 01.01 au 31.08.2014, à un chef d'atelier en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

113.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 09.10.2013, un professeur de cours généraux/techniques (accueil-tourisme-histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

114.

Décision de modifier sa délibération du 16.12.2013 (réf. 91.8), en plaçant de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 08.10.2013, en lieu et place du 25.10.2013, un professeur de cours techniques/pratiques (salle) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

115.

Décision d'accepter sous réserve de leurs admissions à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

1 - un professeur de cours pratiques/techniques (esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à la date du 31.08.2013.

2 - un professeur de cours généraux/techniques (sciences commerciales) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, à la date du 31.08.2013.

3 - un professeur de cours généraux (histoire) en fonction dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice, à la date du 31.08.2013.

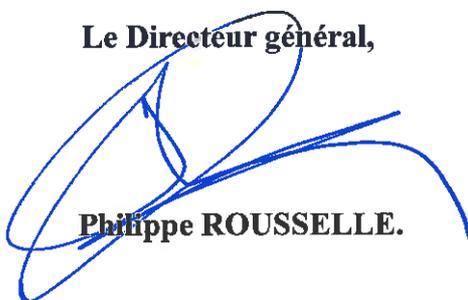
116.

Décision de procéder à la désignation d'une directrice au CPMS 4.

140214

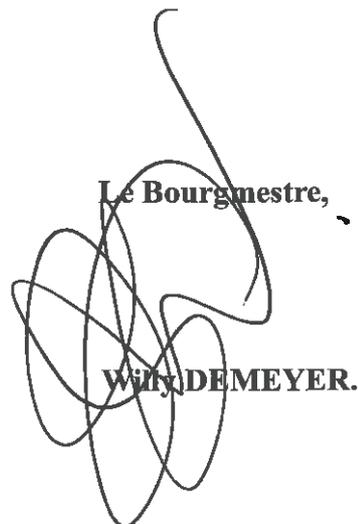
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,


Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre,


Willy DEMEYER.